

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

Numéro	OBJET	Décision du conseil
279-2022	ETUDE DE NIEVRE AMENAGEMENT – ACHAT D'UN TERRAIN	Approuvée
280-2022	RAPPORT ANNUEL EAU 2021	Approuvée
281-2022	RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2021	Approuvée
282-2022	SUIVI MEDICAL DES AGENTS – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA NIEVRE	Approuvée
283-2022	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE	Approuvée
284-2022	DCE 2020	Approuvée
285-2022	PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2022	Approuvée
286-2022	RIFSEEP	Approuvée
287-2022	COMICE AGRICOLE : DEMANDE DE SUBVENTION	Approuvée
288-2022	SYSTEME ELECTRIQUE DE LA SALLE DES FETES	Approuvée
289-2022	DISSOLUTION DU SICTOM AVRIL-FLEURY-LUTHENAY	Approuvée
290-2022	ADHESION AU SYCTOM DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	Approuvée

Numéro	Résumé de la décision
279-2022	<p>Nièvre Aménagement a réalisé une étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de l’Ancienne Boulangerie et l’aménagement de nouveaux espaces.</p> <p>L’achat d’un terrain situé au Bourg de Luthenay, à côté de l’épicerie, pourrait permettre la construction de deux nouvelles maisons d’habitation.</p> <p>Compte-tenu du certificat d’urbanisme indiquant que ce projet est réalisable le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De formuler une proposition d’achat du terrain à 12 000 euros.</li> <li>- D’autoriser le Maire à signer l’ensemble des actes et décisions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.</li> </ul>
280-2022	<p>Le conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité de l’eau potable établi par le SIAEPA de Luthenay-Fleury-Avril pour l’exercice 2021.</p>
281-2022	<p>Le conseil Municipal approuve les rapports d’assainissement collectif et non collectif (SPANC) établis par le SIAEPA de Luthenay-Fleury-Avril pour l’exercice 2021.</p>
282-2022	<p>Le Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion (CDG) deviendra autonome à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous le statut d’un Groupement d’Intérêt Public. Ce nouveau GIP proposera un service renforcé et pluridisciplinaire avec la présence de deux médecins et l’objectif d’un troisième recrutement. Les quatre membres fondateurs (Etat, Conseil Départemental, Ville de Nevers et Centre de Gestion) ont décidé que les collectivités affiliées au CDG seraient représentées par la Président du Centre de Gestion.</p> <p>Afin de permettre le suivi médical des agents par la médecine préventive du GIP SST le Conseil donne mandat au CDG pour représenter la commune au sein du GIP santé.</p>
283-2022	<p>Le référentiel M57 est la nouvelle instruction budgétaire et comptable. Ce référentiel offre une plus grande marge de manœuvre aux collectivités au regard de la gestion pluriannuelle des crédits, de la fongibilité des crédits et de la gestion des crédits pour dépenses imprévues.</p> <p>Un référentiel simplifié est mis à disposition des collectivités de moins de 3500 habitants pour faciliter son adoption.</p> <p>La généralisation de la M57 interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera un préalable au déploiement du Compte Financier Unique. Il est possible de l’adopter par anticipation. Une bascule au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permettra de bénéficier d’un appui technique renforcé des services de la DDFP et de préparer en amont le déploiement du compte financier unique.</p> <p>Le conseil décide d’adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée, pour le budget principal de la commune de Luthenay-Uxeloup, ainsi que pour ses budgets annexes (CCAS et Lotissement) à compter du 01/01/2023.</p>
284-2022	<p>Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention d’un montant de 7128,00€ au titre de la Dotation Cantonale d’Equipement (programme 2020).</p> <p>Le Conseil décide de l’affecter aux travaux réalisés sur la toiture de l’école.</p>
285-2022	<p>Depuis 2013, la prime d’intéressement à la performance collective est attribuable chaque année en fonction des objectifs suivants :</p> <p><b>MAITRISE DES COUTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne gestion des consommables (papier, encre,...)</li> <li>-Bonne gestion du budget au niveau des dépenses (fournitures administratives, gazole, essence, produits d’entretien,...)</li> </ul> <p><b>GESTION ET COHESION DES SERVICES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Absentéisme très correct</li> <li>-Disponibilité irréprochable</li> </ul> <p>Pour 2022, le conseil décide d’attribuer la somme de 220 euros par agent titulaire et contractuel, au prorata du temps de travail.</p>

**Département de la Nièvre**  
**Mairie de Luthenay-Uxeloup**  
**(58240)**

286-2022	<p>Suite à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents titulaires), celui-ci doit être reconduit tous les ans.</p> <p>Montants attribués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Agent technique : 105 euros par mois de CIA et 240 euros mensuels d'IFSE. Agent administratif : 105 euros par mois de CIA et 120 euros mensuels d'IFSE.</p>
287-2022	<p>L'association du Comice Agricole de Saint-Pierre-le-Moûtier a tenu son assemblée générale et a fixé la date du comice agricole 2023 aux 19 et 20 aout 2023.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de cette manifestation l'association sollicite le versement d'une subvention devant permettre de rendre le comice plus attractif en vue d'attirer un maximum de participants afin de valoriser au mieux le territoire.</p> <p>Le Conseil décide de lui accorder une subvention de 1000 euros.</p>
288-2022	<p>Afin de résoudre des dysfonctionnements récurrents de l'électricité à la Salle des fêtes et de réformer la gestion du chauffage lors des locations, le conseil accepte le devis de l'entreprise Actif Elec, d'un montant de 2520,95 euros TTC.</p>
289-2022	<p>Suite à la cessation des transports HENRIOT, société chargée de la collecte des ordures ménagères, le conseil accepte la dissolution du SICTOM AVRIL-FLEURY-LUTHENAY.</p>
290-2022	<p>Suite à la dissolution du SICTOM AVRIL-FLEURY-LUTHENAY, syndicat chargé de gérer le ramassage des ordures ménagères des trois communes, le conseil décide d'adhérer au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier.</p>

Ajouts du 23/12/2022